

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 septembre 2022	N° 2022-540

Convocation du 23 septembre 2022

Aujourd'hui vendredi 30 septembre 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Bernard-Louis BLANC, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

Mme Simone BONORON à M. Guillaume GARRIGUES
M. Didier CUGY à Mme Anne LEPINE
Mme Françoise FREMY à M. Jean-Jacques PUYOBRAU
Mme Anne-Eugénie GASPARD à M. Baptiste MAURIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Michel LABARDIN à M. Jérôme PEScina
M. Guillaume MARI à M. Patrick PAPADATO
M. Thierry MILLET à M. Fabrice MORETTI
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à M. Christian BAGATE
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Nadia SAADI à M. Alain GARNIER
Mme Agnès VERSEPUY à M. Dominique ALCALA

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Pierre HURMIC à Mme Céline PAPIN de 11h30 à 14h30 et à partir de 17h45
M. Clément ROSSIGNOL-PUECH à Mme Isabelle RAMI à partir de 18h05
M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 15h30
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Brigitte BLOCH de 15h10 à 18h45
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Delphine JAMET à partir de 18h45
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Patrick LABESSE à partir de 17h40
Mme Brigitte TERRAZA à Mme Véronique FERREIRA à partir de 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Patrick LABESSE de 12h15 à 14h30
Mme Claudine BICHET à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 19h 05
Mme Brigitte BLOCH à Mme Eve DEMANGE de 12h55 à 14h30 et à partir de 18h45
Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Myriam BRET à partir de 17h30
Mme Andréa KISS à Mme Tiphaine CORNACCHIARI à partir de 18h10
Mme Géraldine AMOUROUX à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 16h20
Mme Stéphanie ANFRAY à M. Bruno FARENIAUX à partir de 17h30
Mme Amandine BETES à Mme Nathalie LACUEY à partir de 16h35
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX à partir de 10h15
Mme Christine BONNEFOY à Mme Fatiha BOZDAG de 12h45 à 15h et à partir de 17h10
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Pascale BRU de 11h50 à 14h30 et à partir de 18h30
M. Alain CAZABONNE à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET jusqu'à 14h30 et à partir de 17h10
M. Christophe DUPRAT à M. Franck RAYNAL à partir de 11h15
Mme Anne FAHMY à M. Stéphane MARI jusqu'à 11h45
M. Nicolas FLORIAN à Mme Géraldine AMOUROUX de 12h55 à 16h20
M. Nicolas FLORIAN à M. Kévin SUBRENAT à partir de 16h20
M. Frédéric GIRO à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30
M. Laurent GUILLEMIN à M. Cyrille JABER de 14h30 à 16h et à partir de 17h
Mme Sylvie JUSTOME à Mme Sylvie JUQUIN de 11h15 à 12h40
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN de 13h20 à 15h20 et à partir de 18h20
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Camille CHOPLIN de 11h15 à 12h15
M. Jacques MANGON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 16h
Mme Eva MILLIER à Mme Zeineb LOUNICI à partir de 12h40
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 17h30
Mme Marie RECALDE à M. Alexandre RUBIO à partir de 14h30
M. Bastien RIVIERES à Mme Harmonie LECERF MEUNIER à partir de 16h20
M. Fabien ROBERT à M. Gwénaél LAMARQUE jusqu'à 16h40
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Tiphaine CORNACCHIARI jusqu'à 12h
M. Emmanuel SALLABERRY à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h10
M. Thierry TRIJOLET à Mme Christine BOST à partir de 16h40

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Dominique ALCALA à partir de 18h45
Mme Géraldine AMOUROUX à partir de 18h45
M. Christian BAGATE à partir de 19h20
Mme Christine BONNEFOY à partir de 19h05
Mme Fatiha BOZDAG à partir de 19h05
M. Alain CAZABONNE à partir de 17h40
M. Max COLES à partir de 17h40
M. FLORIAN à partir de 16h20
M. Michel LABARDIN à partir de 17h30
M. Jacques MANGON à partir de 18h20
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à partir de 19h20
M. Jérôme PEScina à partir de 17h30
M. POIGNONEC à partir de 17h30
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 18h45
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h45

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 septembre 2022	<i>Délibération</i>
	ADG Action Climatique et Transition Energétique	<i>N° 2022-540</i>

Réalisation d'une halle de marché photovoltaïque sur du foncier métropolitain situé sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux - Convention relative au versement d'une offre de concours pour la réalisation des travaux - Décision - Autorisation

Madame Claudine BICHET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole accentue le développement du photovoltaïque sur son foncier, en priorité sur des zones déjà artificialisées (parkings, toitures ...), dans le cadre de sa stratégie de développement des énergies renouvelables et de récupération, adoptée au conseil métropolitain du 17 juillet 2021.

Parallèlement, la commune d'Artigues-Près-Bordeaux a identifié la redynamisation du Centre Bourg comme l'une des priorités du projet municipal. Cette redynamisation doit en effet répondre à des enjeux d'inclusion, de soutien au commerce de proximité et de développement de l'animation du territoire. Dans ce cadre, la réalisation d'une halle de marché s'inscrit dans la poursuite de ces objectifs.

Au regard des enjeux énergétiques et environnementaux, il est ainsi apparu opportun de cumuler ces ambitions de faire muter un projet d'ombrière classique sur parking pour édifier une halle de marché support ombrière photovoltaïque, sur un site appartenant au domaine public métropolitain, situé entre l'allée du Parc et l'avenue du Mirail sur la commune d'Artigues-près-Bordeaux (pour partie de la parcelle cadastrée 013BC6), d'une superficie de 1 500 m². Cette démarche, qui a fait l'objet d'une inscription au contrat de co-développement 2021 – 2023 entre Bordeaux Métropole et la commune (Fiche action n° 18), permettrait selon les prévisions de générer une puissance de 100 à 250 kWc.

Afin de pouvoir faire évoluer la structure porteuse de cette ombrière et ainsi ouvrir la possibilité d'accueillir un marché de détail sous la halle, des aménagements spécifiques doivent être inclus au projet (volumétrie de la halle, fermeture éventuelle d'un côté de l'ouvrage pour protéger du vent, équipements connexes) et un soin particulier apporté à l'architecture de l'ouvrage (bardage ou structure bois, esthétique de la sous-face de la toiture ...). Ces aménagements étant sans conséquence sur l'objectif de performance énergétique visé, ils n'appellent pas de réserves techniques particulières de la part de Bordeaux Métropole.

Les travaux complémentaires ne relèvent pas de la compétence de Bordeaux Métropole, qui demeurera malgré tout maître d'ouvrage de l'ensemble du projet, l'emprise foncière étant métropolitaine. C'est la raison pour laquelle la commune d'Artigues-près-Bordeaux, ayant un intérêt complémentaire à la réalisation de ces ombrières photovoltaïques, a émis la proposition d'une participation financière au bénéfice de Bordeaux Métropole à hauteur de 60% du coût hors taxes du projet, afin d'assumer le surcoût lié à la structure porteuse dans sa configuration « Halle de marché ». Les modalités de cette participation sont prévues par

une convention de versement d'une offre de concours sur travaux publics.

A titre indicatif, le coût global de ces travaux est estimé à 500 000 € hors taxes à la date de signature de la convention précitée. Il ne préjuge pas de l'évolution de l'offre de concours définitive qui sera versée in fine par la commune, à l'aune de l'enveloppe définitive dont le montant sera arrêté à un stade ultérieur de la procédure. Toutefois, la variation du montant de la participation de la commune est limitée à + 20% maximum du coût estimatif des travaux, soit une participation pour la commune qui s'élèverait à 300 000 € avec un montant maximum à 360 000€.

Le montant définitif sera finalisé par Bordeaux Métropole en concertation et en transparence avec la ville, après exécution de l'ensemble des travaux objet de la présente convention. Il reviendra à Bordeaux Métropole de produire tout élément justificatif des dépenses.

Il est prévu que les travaux soient réalisés en 2023, les études préalables au lancement de la consultation pour le ou les marchés de travaux étant en cours.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L1111-10,

VU la délibération n°2021-526 du Conseil métropolitain du 23 septembre 2021 autorisant la signature des contrats de codéveloppement 2021-2023,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE la commune d'Artigues-près-Bordeaux souhaite apporter de manière volontaire une contribution financière à la réalisation par Bordeaux Métropole de travaux publics pour la réalisation d'une halle de marché photovoltaïque sur le domaine public métropolitain

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à accepter l'offre de concours de la commune d'Artigues-près-Bordeaux et de signer la convention ci-annexée,

Article 2 : d'imputer les recettes de l'offre de concours au budget principal, chapitre 13,

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 septembre 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 OCTOBRE 2022	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 6 OCTOBRE 2022	la Vice-présidente,
	Madame Claudine BICHET